

Le Soleil, vendredi 13 avril 2007



Agrandir Le syndicat des employés du chantier maritime Verreault s'est engagé à effectuer les travaux d'entretien sur le traversier Camille-Marcoux.
Photothèque Le Soleil

Reprise des négociations au chantier Verreault

Carl Thériault

Le Soleil

Collaboration spéciale

Les négociations reprendront mercredi et jeudi entre le syndicat CSN des employés du chantier maritime Verreault de Les Méchins en Gaspésie et l'employeur.

Le syndicat s'engage à effectuer les travaux d'entretien sur le traversier Camille-Marcoux comme ce fut le cas en janvier sur le Cedar Glen sans qu'aucun ralentissement de travail ne soit constaté. Le contrat a été exécuté sans perturbation. Rien ne permet de penser qu'il en ira autrement cette fois-ci. Ainsi, si la direction du chantier rappelait les travailleurs pour le Camille-Marcoux ou pour tout autre navire, ils se présenteraient sur le chantier, comme ils l'ont toujours fait depuis 50 ans, souligne la CSN en révélant cette reprise de contacts.

Ce déblocage survient dans un contexte où la Société des traversiers du Québec (STQ) se donne 15 jours pour évaluer si le contrat d'entretien du traversier Camille-Marcoux sera octroyé au seul soumissionnaire, le Groupe maritime Verreault.

« S'il n'y a pas de garantie exceptionnelle entre les parties patronale et syndicale ou une entente, nous n'irons pas à ce chantier. Actuellement, nous sommes alignés sur l'automne. On devra tout replanifier, demander de nouvelles dates pour les techniciens qui viennent de l'étranger, louer un bateau. D'ici 15 jours, l'orientation sera déterminée après avoir analysé si la soumission de l'entreprise est conforme », a précisé au Soleil Pierre-Paul Desgagnés, directeur du service maritime à la Société des traversiers du Québec, avant la publication du communiqué du syndicat CSN.

Le syndicat des employés de Verreault souligne qu'il n'y a pas de lock-out, ni de grève au chantier. Qu'est-ce qu'il faudrait de plus à la STQ pour que celle-ci octroie le contrat au chantier Verreault ? » se demande Mario Guertin, conseiller syndical à la mobilisation à la CSN.

Appelée à commenter, la direction du chantier n'a pas retourné les appels du Soleil.

Le Camille-Marcoux, construit en 1974 à Sorel, assure la liaison entre Matane et Baie-Comeau—Godbout sur la Côte-Nord.

De passage mercredi à Rimouski, Jean-Pierre Blackburn, ministre fédéral du Travail, a commenté la situation vécue au chantier maritime. « Je vais prendre connaissance du dossier pour voir ce qu'on peut faire pour faire avancer les parties. L'intérêt est d'arriver à une entente dans ce conflit qui dure depuis un bon bout de temps. Dans la législation fédérale, il y a la conciliation, la médiation et l'arbitrage qui sont trois avenues dans le système de notre juridiction. »

La Chambre de commerce de la Haute-Gaspésie a manifesté hier son inquiétude devant l'impasse dans les négociations entre le syndicat CSN des employés de Verreault Navigation et ce chantier maritime qui mettrait en péril cette entreprise au profit de la Davie.

La convention collective de l'entreprise est échue depuis le 31 octobre.